



Mariage de ma fille française avec un péruvien au perou

Par **occase**, le **16/10/2015** à **11:56**

Bonjour,

Ma fille souhaite se marier au Pérou avec son ami Péruvien vivant à Lima.

Le fait de se marier à l'étranger, peut elle bénéficier du régime français, quels sont les éléments sur lesquels nous devons réfléchir en amont, notamment en cas de separation.

Avec mes remerciements.

Occase

Par **amajuris**, le **16/10/2015** à **17:41**

Bonjour,

Pour que le mariage soit connu de l'état civil français, il faut en informer le consulat de france. Il faut donc se renseigner auprès d'un consulat de france au pérou.

Vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.ambafrance-pe.org/Mariage-devant-les-autorites>

Salutations